

**REUNION du BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2012 à 19 H 00**

1 – LA SEANCE ET L'ASSEMBLEE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 26 septembre 2012
Début de séance : 19 h 00
Fin de séance : 20 h 50
Nombre de votants : 17

MEMBRES PRESENT(E)S 17/19	MMES : D. FRANCOIS - C. CANICIO HEBERT - C. QUIGNON - J. RICQUER – B. DEMARCY. MM : D. POUCHAIN - C. TRIplet - P. LEFEVRE – G. LEJUSTE - E. FOIREST - D. SOUFFLET - G. BRIATTE – M. CHOISY - J. CLABAULT – C. HERTOUT – S. MORAND – P GELLYNCK.
MEMBRES EXCUSE(E)S 01/19	Mme : MM. : J.C. PRADEILHES.
MEMBRES ABSENT(E)S 01/19	Mme : M. : C. WYTTYNCK
LE QUORUM REQUIS (10/19) EST ATTEINT, L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-17 DU C.G.C.T.	

2 – L'ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu d'activités des Vice-Présidents ;
- 2 – Solliciter et autoriser la signature du contrat enfant jeunesse 2012-2015 ;
- 3 – Signature de la convention déneigement avec le Conseil Général de la Somme ;
- 4 – Subvention acquisition de lames de déneigement ;
- 5 – Convention Mission Locale Cœur de Picardie 2012 ;
- 6 – Désignation des membres du C.A. du collège Parmentier et du lycée Jean Racine ;
- 7 – Augmentation du nombre d'heures « aide administrative aux communes » pour la commune de Guerbigny ;
- 8 – Questions et informations diverses.

3 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du C.G.C.T. à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur P. Lefèvre est désigné pour remplir cette mission.

4 – ORGANISATION et CADENCEMENT DES REUNIONS DE BUREAU

Le Président informe que les réunions de bureau se dérouleront avec un principe d'horizontalité plutôt que de verticalité.

Ainsi, chaque Vice-Président fera le point sur sa compétence aux élus du bureau communautaire et à l'issue de cette présentation, les délibérations relatives à cette compétence et inscrites à l'ordre du jour de la réunion seront prises.

En ce qui concerne le compte rendu des réunions, pour la présente réunion il sera envoyé à chaque maire en format papier. Pour les réunions suivantes, une notice d'utilisation de téléchargement du compte rendu sera jointe à l'envoi du compte rendu de la réunion du 3 octobre 2012 pour que chacun puisse le télécharger en direct du site internet de la Communauté de Communes. Plus aucune version papier ne sera envoyée.

Un document informant de la fréquence des réunions de bureau communautaire, des Vice Présidents, des services piscine, aide à domicile et insertion est distribué aux élus (pièce jointe au compte rendu).

Délibération : Point sans délibération

5 – EVOLUTION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'E.P.C.I.

L'évolution du parc de matériel et logiciel informatique, présentée par Mme Fromentin, vise plusieurs objectifs :

1 – d'abord, faire évoluer les logiciels finances, paie et élection, dont l'éditeur est Némausic, de la phase 3, installée en 2001 vers la dernière version appelée « phase web » qui est diffusée par Némausic depuis peu.

2 – ensuite, permettre le passage à la dématérialisation totale des finances et de la paie, d'abord en 2013 pour la Communauté de Communes, puis en 2014 pour les communes adhérentes au service « d'aide administrative aux communes » ; puisqu'en ce qui concerne les petites communes des améliorations et simplifications du système de dématérialisation seront finalisées par les services des finances publiques courant 2013.

3 – enfin, pouvoir lancer cette mutation vers la dématérialisation suffisamment tôt, afin de respecter l'arrêté du 3 août 2011, modifiant l'arrêté du 27 juin 2007, portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique, celui-ci donnant une nouvelle impulsion à la dématérialisation avec :

1 – la suppression des disquettes et autres supports physiques depuis le 01.01.2012 ;

2 – la suppression des anciens protocoles d'échange entre ordonnateur et comptable et remplacement par un protocole d'échange standard et de dématérialisation (PES V2) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette démarche est en cours depuis un an au sein de la Communauté de Communes avec les services des Finances Publiques de Picardie.

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier sera la première collectivité de la Somme à opérer ce passage.

1 - Les changements de matériels informatiques

- Remplacement des 2 ordinateurs du service d'administration générale de la C.C.C.M. par 2 postes plus puissants équipés d'un système d'exploitation windows 7 permettant l'installation des logiciels Némausic phase web,
- Remplacement des 2 P.C. du service « aide à domicile » et de leur système d'exploitation,
- Equipement d'un P.C. dans un bureau vide actuellement pour un prochain salarié,
- Equipement d'un P.C. du service « aide administrative aux communes »,
- Changement du serveur du réseau informatique de la collectivité pour un serveur plus puissant,
- Acquisition d'écrans plats pour les postes qui avaient des écrans non plats,
- Acquisition d'un ordinateur portable pour le Président.

Coût total d'acquisition du matériel : 10 300 € H.T. soit 12 319.52 € TTC

2 – Les changements des logiciels Némausic « finances, paie et élection » nouvelle version « web »

Evolution des logiciels Némausic phase 3 pour les finances, paie et élection vers la nouvelle version « phase web ».

Coût des logiciels : 3 000 € HT soit 3 588 € TTC.

Coût de leur installation et migration des données : 1 750 € HT soit 2 093 € TTC.

3 – la formation des personnels utilisateurs de ces nouveaux logiciels

Formation qui s'étale de septembre à novembre pour l'ensemble des logiciels.

Coût de formation (9 personnes) : 8 250 € HT soit 9 867 € TTC.

Le TOTAL : matériel (12 319.52 TTC) + migration des logiciels et formation (15 548 € TTC) = 27 867.52 TTC

Le F.C.T.V.A. sera récupéré au taux de 15.482 % sur les investissements soit : 2 059 €

Le coût net de l'opération s'établira donc à 25 808.52 €

LA DEMATERIALISATION DANS SES GRANDES LIGNES

1 – pourquoi la dématérialisation

- Souci de modernisation et de diminution des volumes de papier produits,
- Suppression des déplacements des agents pour déposer les documents à la Trésorerie,
- Notre collectivité à en charge la gestion des déchets, c'est valorisant pour son image d'être modèle, dans la manière dont elle appréhende pour ses services, la gestion des déchets et de l'énergie,
- Meilleure qualité des échanges comptables (diminution des rejets et facilité de recouvrement),
- Fluidité des processus d'échanges entre ordonnateur et comptable étant donné le protocole unique et commun et amélioration du délai global de paiement,
- Meilleure gestion documentaire avec un archivage et accès à l'information assortis d'un référencement rigoureux.

AVANT :

- Prise en charge des données ordonnateur par le protocole indigo
- Et
- Transmission des bordereaux de dépenses et recettes papier de l'ordonnateur au comptable.

APRES :

- Avec le logiciel de la collectivité, transmission dématérialisée des dépenses et recettes avec signature électronique via la plateforme Hélios et le protocole standard PES V2, incluant les pièces jointes en format dématérialisé ayant valeur probante et produites au compte de gestion. (tout est fait en 1 flux).

2 – Que dématérialiser ?

- Documents finances : bons de commande, mandats, titres, pièces de passation et exécution de marchés, budget.
- Documents paie : tous les documents et états de paie.
- Les pièces jointes : toutes les pièces jointes devant être produites (délibérations, états justificatifs, pièces de la paie...).

3 – Comment dématérialiser ?

- Réalisation d'une note de cadrage,
- Définition des périmètres de test,
- Définition du calendrier de test,
- Réalisation des tests,
- Passage en production,
- Passage définitif en dématérialisation.

Délibération : Point sans délibération

1 – Installation de l'entreprise « Saveurs Créoles » à Montdidier

Il s'agit d'une entreprise de fabrication de produits traiteurs créoles (boudins antillais, accras.....).

Cette entreprise sera composée de 33 emplois de fabrication et 3 dirigeants. C'est une entreprise familiale de longue date.

Elle s'installera dans les anciens entrepôts des Ets Gaillandre, les travaux d'aménagements des locaux seront terminés fin 2012 et l'activité sur place débutera début 2013.

L'entreprise amènera une partie de son personnel et un recrutement local aura lieu pour environ une vingtaine de postes.

Des perspectives de développement sur place ont été présentées pour atteindre rapidement les 50 salariés. Pour cela, la construction d'un nouveau bâtiment sera nécessaire.

Saveurs Créoles a des marchés aussi bien au niveau national, qu'international.

Le C.I.C. voulait vendre ce bâtiment 320 000 €. La vente s'est établie à 260 000 €. Mais pour lever l'hypothèque, la banque a demandé 280 000 €.

Madame Quignon propose donc que la ville participe à ce projet pour 15 000 € et la Communauté de Communes pour 15 000 €.

Pour la ville de Montdidier s'ajouteront des travaux de voirie rue de la petite vitesse, des équipements supplémentaires pour le traitement des eaux usées et le relogement des familles arrivantes.

Les élus du bureau communautaire sont favorables au principe de la subvention, la décision définitive sera prise en Conseil Communautaire.

2 – Création de LECLERC DRIVE et extension de LECLERC

Cette innovation « Leclerc drive » pour Montdidier générera la création de 10 emplois et l'extension de Leclerc 4 emplois.

Avec ces deux projets, nous arrivons à la création de 50 emplois sur notre territoire. C'est une satisfaction par ces temps difficiles où le département perd chaque jour plus d'emplois qu'il en gagne.

3 – Projet de développement économique en cours de gestation

a – projet AFPA : création d'un bâtiment à énergie positive qui deviendrait une pépinière d'entreprises dédiée aux énergies renouvelables. Un partenariat avec les entreprises locales serait mis en place. Situation : sur le terrain à côté de la régie électrique.

b – Concours ADEME : la ville de Montdidier participe à un concours national mené par l'ADEME pour la gestion maîtrisée de l'énergie à l'échelle d'une ville (ce concours regroupent les plus gros projets nationaux). La réflexion et la démarche sont orientées sur : Comment maîtriser la demande énergétique ? et comment stocker l'énergie ? Un partenariat avec l'université Jules Verne sera mis en place. Si cette étude aboutie, on règle le problème de l'énergie sur le territoire nationale dans les 10 ans.

4 – Un nouveau traiteur s'installe dans les anciens locaux de l'entreprise Rotrou sous l'enseigne « les 3 Doms ».

5 – Sur la Zone d'Activité Commerciale

Un terrain est recherché pour la construction d'un bâtiment du Pôle Emploi (c'est une obligation née de la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC que de faire aboutir la convention de site unique et sa construction).

M. Choisy précise qu'à contrario, il existe des fermetures et notamment pour Rollot la fermeture des Ets Paillet où restaient 2 emplois. Sur l'ensemble des sites de cette entreprise un total de 12 emplois sont perdus.

M. Morand : en ce qui concerne « saveurs créoles » est-ce une délocalisation ou la création d'un autre site pour l'entreprise ?

Mme Quignon : il s'agit d'un transfert d'une entreprise familiale de la région parisienne vers Montdidier. Les locaux occupés en région parisienne sont devenus trop petits. Les coûts de l'immobilier y sont aussi totalement différents de ceux de Montdidier.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'acter le principe de la subvention de 15 000 € à l'entreprise « saveurs locales » sur les crédits budgétaires de la Communauté de Communes.

La délibération définitive sera prise lors du prochain conseil communautaire.

Vote : Unanimité -

4 – Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse intègre les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que d'éventuels nouveaux développements.

Sa durée est de 4 ans : 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

La communauté de communes du canton de Montdidier est signataire du contrat enfance jeunesse pour les actions qui relèvent de sa compétence :

- + L'ouverture du RAM sur un fonctionnement sur la base de 80% équivalent temps plein,
- + La création d'un multi accueil petite enfance de 20 places à compter de septembre 2013.

La Communauté de Communes sollicite le bénéfice de la prestation de service enfance jeunesse pour le Volet « Enfance ».

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2012-2015.

Vote : Unanimité -

7 – ACTIVITE DES VICE PRESIDENTS : P. LEFEVRE – ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

1 – Etude hydraulique du bassin versant d'Hargicourt

L'étude des problèmes hydrauliques du bassin versant d'Hargicourt a été confiée le 13 juillet 2012 au cabinet Sogeti.

La présente étude se déroulera pendant 9 mois à compter de septembre 2012.

Le coût : 14 000 € HT et 16 744 € TTC.

Elle se déroulera en deux phases :

- A – l'état des lieux et le diagnostic hydraulique (5 mois)
- B – L'étude hydrologique et les propositions d'aménagement (4 mois).

Afin de pouvoir obtenir des données cartographiques indispensables à l'avancement de ladite étude, la communauté de communes a dû passer une convention avec GéoPicardie.

Géopicardie est un partenariat de mutualisation de l'information géographique en Picardie (M.I.G.E.P.) entre l'Etat, la Région Picardie, les 3 Conseils Généraux de Picardie.

Ce partenariat a pour vocation de favoriser les économies d'échelles dans la production et la gestion d'informations géographiques.

Cette demande d'adhésion de la communauté de communes sera soumise au comité de pilotage de GéoPicardie qui se réunit une fois par trimestre.

Ainsi, le cabinet Sogeti pourra obtenir les données dont il a besoin pour l'avancement de l'étude (fond IGN, Bd parcellaire, Bd ortho (photographie aérienne) et MNT).

Délibération : Point sans délibération

2 – Convention Déneigement avec la Conseil Général de la Somme 2012-2013

Comme pour la période hivernale 2011-2012, le Conseil Général de la Somme propose de reconduire son partenariat avec les communautés de communes volontaires, afin de permettre des conditions de circulation favorables aux habitants de leur territoire lors d'épisodes neigeux.

a – en situation exceptionnelle (situations neigeuses avec vent et formation de congères) : avec des agriculteurs intervenant en tant que collaborateurs ;

Action en situation exceptionnelle :

- sur demande expresse du C.G., la Communauté de Communes s'engage à mobiliser ses moyens en complément de ceux du Conseil Général sur le réseau prioritaire départemental pour y maintenir des conditions de circulation. Permettre le désenclavement de chaque commune par une route départementale.
- un responsable déneigement est nommé pour l'E.P.C.I. : M. Pascal Lefèvre.
- La communauté de communes est coordinatrice de ces moyens sous le pilotage des services du Département.
- Elle dispose pour se faire :
 - o D'un n° de Tél. : 03.60.03.40.65
 - o D'un n° de fax : 03.60.03.40.64
 - o D'une adresse e-mail : cellule-vh@somme.fr

b – en situation non exceptionnelle : avec les communautés de communes volontaires pouvant contribuer à améliorer les conditions de circulation sur leur territoire.

Action en situation non exceptionnelle :

- la Communauté de Communes s'engage à assurer le déneigement des sections de routes départementales définies.

Conditions financières :

- En situation exceptionnelle :
 - o 100 % du coût de déneigement réalisé par l'E.P.C.I.
- En situation non exceptionnelle
 - o 25 % du coût de déneigement réalisé par l'E.P.C.I.

La présente convention prend effet à la date de sa signature et s'achève le 31.03.2013 sauf si les conditions météorologiques le nécessitent.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la convention déneigement avec le Conseil Général de la Somme pour la période 2012-2013.

Vote : Unanimité

3 – Acquisition de lames de déneigement

Afin d'offrir aux habitants du territoire de meilleures conditions de circulation lors d'évènements neigeux, la signature de la convention déneigement avec le Conseil Général de la Somme est essentielle, ainsi que le renforcement des moyens en matériel dont disposent la communauté de communes.

La collectivité est propriétaire de 3 lames de déneigement confiées à 3 prestataires, qui les mettent en œuvre dès que cela s'avère nécessaire et après que le Vice-Président est donné l'ordre de la mise en action.

L'acquisition de 3 nouvelles lames étoffera le parc. Les 3 anciennes resteront à disposition de prestataires de certaines communes pour renforcer le dispositif lors d'épisodes neigeux.

Il est précisé que la commune de Lignières les Roye est propriétaire d'une lame qui a été restaurée.

Un devis de l'U G A P pour l'acquisition de trois lames de 3 m a été signé pour un montant TTC de 19 242.62 € (16 089.15 € HT).

Le Conseil Général de la Somme attribue une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'acquisition et plafonnée à 6 000 € HT par lame aux collectivités signataires de la convention déneigement.

La Communauté de Communes a signé cette convention.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à constituer le dossier de demande de subvention pour l'acquisition des nouvelles lames auprès du Conseil Général de la Somme aux fins de subventionnement.

Vote : Unanimité

4 – Avancement du programme de travaux de voirie 2012

Voiries intercommunales : Tous les travaux sont réalisés (Andechy, Fontaine sous Montdidier, Mesnil St Georges, rue du Chemin Vert à Montdidier et Piennes Onvillers).

Voiries communales : Une équipe supplémentaire a été mise en place par l'entreprise Desgrippes pour les travaux de Montdidier.

Une convention avec le Conseil Général de la Somme est à établir pour les travaux de Bouillancourt et Hargicourt étant donné qu'il s'agit de travaux sur routes départementales.

Il reste : Fescamps, Laboissière, Becquigny, Gratibus.

Délibération : Point sans délibération

8 – ACTIVITE DES VICE PRESIDENTS : Ch. TRIPLET - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation du programme d'actions de la période 2012/2013

1 – Le renouvellement des marchés en cours

- a – marché collecte et traitement des recyclables issus du tri sélectif : expire le 31.12.2012
- b – marché collecte et traitement des déchets issus de la déchetterie : expire le 31.12.2013
- c – marché de traitement des ordures ménagères : expire le 14.07.2014

Le marché de collecte et traitement des déchets recyclables arrive donc à terme le 31 décembre 2012.

Il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ce service public au 1^{er} janvier 2013.

Délibération : Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces relatives au marché.

Vote : Unanimité -

2 – Projet déchetterie

Divers aménagements de la déchetterie sont en cours d'étude :

- Transfert de la benne déchets verts à l'extérieur,
- Modification du sens de circulation,
- Création d'un parking supplémentaire,
- Modification de l'emplacement des conteneurs de tri sélectif.

Les actions d'évolution du site seront vues lors d'une rencontre avec Véolia étant donné le renouvellement du marché l'an prochain.

3 – Collecte sélective

L'opération de renouvellement de l'ensemble du parc de conteneur de tri sélectif a été actée lors du vote du budget primitif 2012.

Dans les prochains jours, un courrier « sondage » sera envoyé aux communes pour leur demander si elles souhaitent étendre les points d'apport volontaire dans leur commune.

Pour l'évolution du tri sélectif, il faut prendre aussi en compte la construction du nouveau centre de tri d'Amiens, qui va permettre le traitement de nouveaux matériaux recyclables.

Dès le sondage terminé, une procédure de consultation sera lancée pour le choix d'un fournisseur.

4 – Collecte des tissus

Un partenariat avec la société Ecotextile est à l'étude pour la collecte des textiles usagés afin de les recycler. Cette collecte pourrait être mise en place avec les nouveaux conteneurs de tri sélectif.

5 – Collecte des déchets salle des fêtes et cimetière

Une réflexion est en cours afin d'améliorer la collecte des déchets des cimetières et salles des fêtes.

6 – Sensibilisation

Une opération d'amélioration de la qualité du tri au sein des immeubles collectifs des résidences du « soleil levant » appartenant à la S.I.P. est en cours.

Une phase test d'équipement de deux immeubles en conteneurs de tri (pris en charge financièrement par la S.I.P.) directement dans le local « poubelles » a démarré en avril. Le tri s'améliore dans ces bâtiments.

Mme Leclerc, de l'agence de la S.I.P. de Péronne doit nous préciser quand un broyeur de déchets verts sera acheté afin de pouvoir rendre opérationnelle la plateforme de compostage au sein des espaces verts de ces résidences.

Les particuliers seront ainsi invités à déposer un maximum de déchets fermentescibles sur la plateforme pour diminuer la collecte de tonnes à enfouir. Mélangés aux déchets verts, cela permettra la production d'un compost qui amènera les espaces verts de ces résidences.

Contact va être pris avec les collèges Parmentier et St Vincent afin que des sensibilisations au tri sélectif y soient menées comme chaque année. Ces établissements seront en même temps sollicités afin de développer, en partenariat avec la Communauté de Communes, un projet sur cette thématique pendant l'année scolaire.

Une action relative au tri va être mise en place avec le lycée professionnel.

7 – Collecte des couches de l'hôpital

La collecte de ce type de déchet pose des problèmes de radioactivités. Les déchets collectés nécessitent de ce fait un traitement coûteux puisque systématiquement recherchés à l'entrée des camions sur le centre d'enfouissement.

Plusieurs mois ont été laissés à l'hôpital de Montdidier afin qu'il puisse s'organiser en interne pour la collecte de ces déchets spécifiques.

A partir du 1^{er} novembre 2012, la communauté de communes ne collectera plus les couches de l'hôpital.

Une démarche débute aussi avec l'hôpital, afin que cet établissement puisse assurer le traitement de ses déchets fermentescibles en interne, comme le prévoit la circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des bio déchets par les gros producteurs (article L541-21-1 du code de l'environnement).

8 – Opération « foyers témoins »

Dans la continuité de l'opération « relais du tri » menée depuis 3 ans, l'opération « foyers témoins » a démarré en mai 2012.

Sa concrétisation opérationnelle chez les particuliers volontaires pour y participer débutera le 1^{er} novembre 2012.

9 – autres projets

Une réflexion est en cours pour développer des opérations avec les grandes surfaces de Montdidier, l'utilisation plus large du site internet et des réseaux sociaux.

Etant donné le maillage formé avec les diverses actions menées depuis 8 ans, un projet de « forum » dédié à la filière déchet est en cours pour une concrétisation en mai ou juin 2013.

Délibération : Point sans délibération

9 – ACTIVITE DES VICE PRESIDENTS : M. CHOISY – ACTIVITES SOCIALES ET INSERTION

1 – Point sur le chantier d'insertion

Un bilan de fonctionnement du chantier d'insertion a été mené.

L'acquisition de matériel et petit outillage est nécessaire.

Lors d'une visite des services du Conseil Général, notre attention a été attirée sur le fait qu'il était obligatoire d'équiper les personnels du chantier de chaussures de sécurité. Une commande est en cours.

Etant donné ces diverses acquisitions et le coût journalier très modeste pour les communes recevant le chantier (8 €/jour), monsieur Choisy propose de passer ce montant à 10 € ou 12 €/jour.

Depuis la rentrée de septembre, le chantier a mené des travaux dans les communes de Boussicourt, Bouillancourt la Bataille, et en ce moment à Hargicourt.

La semaine du 29 octobre, le chantier ira à Davenescourt pour l'aménagement de la cantine d'enseignants. Puis ce sera le tour de Rollot, Hargicourt, la gendarmerie et les locaux de la Communauté de Communes.

M. Morand précise qu'il serait utile que ces personnels soient équipés d'un gilet jaune lorsqu'ils travaillent près des routes.

Une visite du local actuel du chantier a été faite. C'est un local trop petit, assez précaire, sans sanitaire. Il est nécessaire de réfléchir à l'acquisition ou construction d'un nouveau local plus conforme pour le chantier.

Afin de ne plus utiliser son téléphone portable personnel, un téléphone portable a été acheté par la communauté de communes et fourni à M. Ayrole l'encadrant. Le numéro : 06.15.56.15.02.

M. Denis Soufflet précise qu'il a toujours été satisfait des travaux du chantier.

Délibération :

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le changement du montant journalier que coûte le chantier aux communes et de le passer de 8 € à 12 € par jour.

Vote : Unanimité

2 – Point sur le service aide à domicile

L'ensemble des aides à domicile ont été reçues lors d'une réunion.

Le planning du service est transmis chaque semaine.

Pour le renouvellement de l'agrément au 01.01.2012, un audit a été mené par un cabinet extérieur.

Cette évaluation externe a fait ressortir 24 points qu'il est impératif de corriger pour pouvoir prétendre à un nouvel agrément au 01.01.2017.

La collectivité s'est donné 2 ans pour mener à bien cette correction.

Lors d'une réunion au Conseil Général à Amiens, un calendrier d'actions a été défini.

Une visite a été faite au service aide à domicile de Moreuil. Lors de celle-ci, il a été fortement recommandé à la communauté de communes d'adhérer à l'U.N.C.C.A.S. (Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale).

Cet organisme permet d'assister les collectivités ou associations en charge de l'aide à domicile.

Il s'agit :

- D'optimisation de l'organisation d'un service d'aide à domicile,
- De la préparation à l'évaluation externe,
- De bâtir ou optimiser son dispositif d'évaluation,
- Un accompagnement au management et en organisation,
- La définition du projet stratégique.

Il sera une aide précieuse pour la collectivité dans sa démarche qualité pour l'obtention du nouvel agrément.

Le coût de l'adhésion : 464.22 €/an.

Délibération : Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à adhérer à l'U.N.C.C.A.S.

Vote : Unanimité

3 – Forum aide aux aidants

Madame Brigitte DEMARCY, membre du bureau, explique ce que sera la 2^{ème} édition du forum « aide aux aidants ».

Celui-ci se tiendra au centre des 3 Doms le vendredi 26 octobre à partir de 10 h 30.

Un article retraçant le programme de cette manifestation est publié sur le site internet de la communauté de communes en 1^{ère} page (www.cc-montdidier.com).

Délibération : Point sans délibération

4 – Convention Mission Locale Cœur de Picardie

La Mission Locale Cœur de Picardie est chargée de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.

Son rôle :

- Accueil, information, orientation et accompagnement globale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle construit avec eux leur parcours social et professionnel.
- Ingénierie de projet, mobilisation de solutions existantes et développement de partenariat local.
- Observatoire local : production de données sur la situation des jeunes du territoire.
- Animation et pilotage de dispositif spécifique.

Elle nous propose notamment des candidatures de jeunes lors des recrutements pour le chantier d'insertion.

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2012 une réévaluation de la cotisation par habitant au sein de chaque collectivité locale a été opérée.

En 2011 la cotisation a été de 6 437.89 €. La nouvelle cotisation votée au titre de l'année 2012 s'élève à 18 385 €.

Pourquoi cette augmentation ? Elle s'explique par :

- Une cotisation qui n'a pas augmenté depuis de très nombreuses années et qui est la plus faible du réseau picard.
- La volonté de se rapprocher d'une cotisation proche de la moyenne régionale.
- La perte de recettes du Conseil Général de la Somme (37 000 €).
- Une perte de 31 893 € de la subvention du Conseil Régional de Picardie.

Les modalités de versement de la subvention annuelle seront les suivantes :

- 50 % à l'entrée en vigueur de la convention,
- 30 % au cours du 2^{ème} semestre,
- Le solde sur présentation du rapport d'activité de la Mission Locale.

La ville de Montdidier précise qu'elle fait déjà un gros effort étant donné qu'elle héberge gratuitement la Mission Locale dans les locaux de la mairie.

Les élus communautaires estiment que cette augmentation est trop importante.

Délibération : Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la convention financière 2012 avec la Mission Locale Cœur de Picardie.

Ou

D'autoriser le Président à verser le même montant qu'en 2011

Vote : **Unanimité** – Pour le versement de la même somme qu'en 2011 soit 6 437.89 €

10 – ACTIVITE DES VICE PRESIDENTS : Ch. HERTOUT – LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Le 10 octobre 2012 à 19 h 00 au siège de la communauté de communes, M. Hertout, organise en collaboration avec le Conseil Général et l'A.N.A.H. une réunion de présentation du dispositif « Habiter mieux ».

Tous les maires du territoire communautaire et les élus de la commission y sont invités.

Délibération : **Point sans délibération**

11 - DESIGNATION DES MEMBRES DU C.A. DU COLLEGE PARMENTIER ET LYCEE JEAN RACINE

Le 7 juin 2012, madame la Principale du collège Parmentier de Montdidier informe du renouvellement des personnalités qualifiées membre du Conseil d'Administration.

Le membre de la Communauté de Communes est : Titulaire J.C. Pradeilhes.

Par mail en date du 12 juin 2012, M. Pradeilhes informe la collectivité qu'il n'est plus candidat à ce poste.

Les élus décident que la question soit posée lors d'un prochain conseil communautaire pour élargir le champ des candidatures à ce poste.

Pour les lycées général et professionnel, les membres titulaires sont E. FOIREST et suppléant J.C. LAVENDER.

Délibération : Point sans délibération

12 - AUGMENTATION HEURES « AIDE ADMINISTRATIVE AUX COMMUNES » COMMUNE DE GUERBIGNY

La commune de Guerbigny informe par délibération prise par son Conseil Municipal en date du 5 avril 2012, qu'elle attribue à l'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe chargé du secrétariat de mairie et employé par le service d'aide administrative aux communes une heure hebdomadaire de plus.

L'agent fera donc 12 heures pour la commune de Guerbigny à compter du 1^{er} juillet 2012 au lieu de 11.

Délibération : Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à ce que cet agent de la Communauté de Communes fasse 12 heures pour la commune de Guerbigny.

L'agent, Mme Koepler, aura donc un temps de travail hebdomadaire total de 35 h 00 à compter du 01.07.12.

Vote : Unanimité -

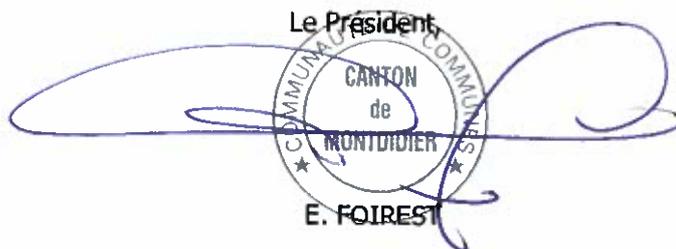
13 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La prochaine réunion du bureau communautaire aura lieu le MERCREDI 5 DECEMBRE à 19 H 00 au siège de la communauté de communes.

- PJ : 1 - Document information changement horaires
D'ouverture au public des services administratifs
De la Communauté de communes.
2 - Notice de téléchargement du compte rendu.

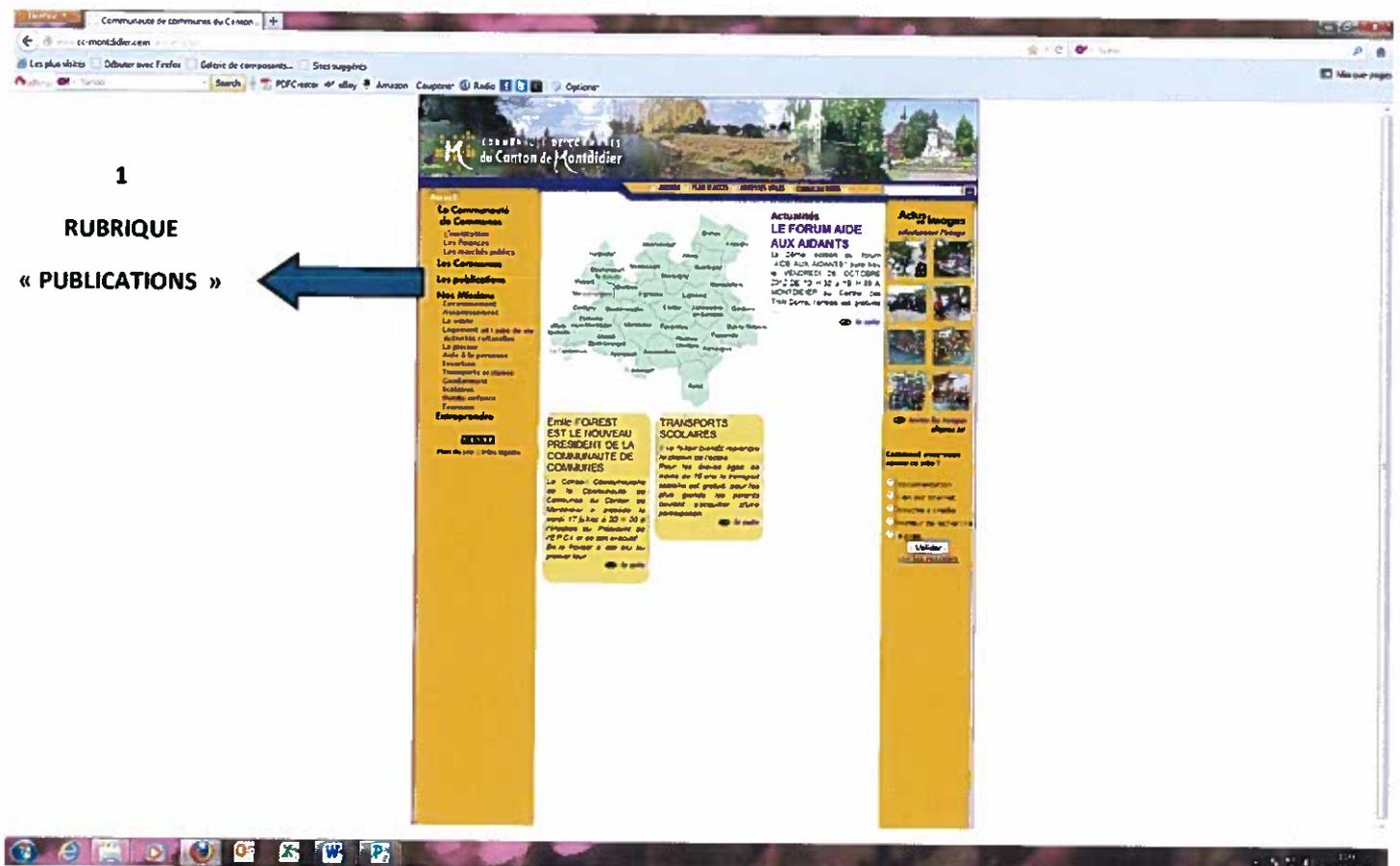
Le Président
CANTON
de
MONTDIDIER
E. FOIREST



**NOTICE DE TELECHARGEMENT DU COMPTE RENDU
DES REUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
www.cc-montdidier.com**

1—Ouverture du site : www.cc-montdidier.com

- la page d'accueil s'ouvre ,
- cliquer sur la rubrique « publication » dans la colonne de gauche
- voir page ci-dessous.



2—la rubrique « publications » s'ouvre

- sur le bandeau gris horizontal cliquez sur « comptes rendus des conseils communautaires »
- les documents s'affichent
- double clic sur le document recherché
- le lien contenant le document s'ouvre
- double clic sur le document téléchargeable en format pdf et celui-ci s'affiche, vous pouvez alors le regarder à l'écran ou l'imprimer.

3 Les documents téléchargeables s'affichent.

2 Comptes rendus des conseils communautaires

LES PUBLICATIONS

- COMTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2012
- COMTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2012
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 28.02.12
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 02.11.2011
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 11.07.2011
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 27.01.11
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 08.07.2010
- COMTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2010
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 10.02.2010

4 Double clic sur le document afin qu'il s'affiche pour la consultation ou l'impression

LES PUBLICATIONS

- COMTE RENDU **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** DU 12 AVRIL 2012
- COMTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2012
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 28.02.12
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 02.11.2011
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 11.07.2011
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 27.01.11
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 08.07.2010
- COMTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2010
- COMTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 10.02.2010

NOTE

NOUVEAUX HORAIRES

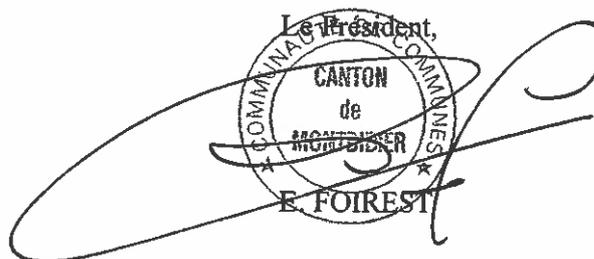
D'OUVERTURE

Des services administratifs au public

Application au 1^{er} octobre 2012

Les bureaux de la communauté de communes du canton de Montdidier seront désormais ouverts au public de 9h00 à 16h00.

Montdidier, le 1^{er} octobre 2012


Le Président,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CANTON
de
MONTDIDIER
E. FOIREST

CALENDRIER DES REUNIONS	
PISCINE	1er mardi du mois à 14H
AIDE A DOMICILE	2ème jeudi du mois à 9H
INSERTION	3ème jeudi du mois à 9H
VICE-PRESIDENTS	1er mercredi du mois à 19H
BUREAU	1 mois s/2 le 1er mercredi du mois à 19H